REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMUNE RURALE AMBOHIBARY
LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS DE LA CR AMBOHIBARY

Avis de Consultation Ouverte

N° 01/25/COM/RUR/AMB/PRMP

1. Le **COMMUNE RURALE AMBOHIBARY** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux de construction de route 100m en pavé dans le Fokontany d Ampitambe CR Ambohibary.** ".
Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. , mais ne peut prétendre qu'à **un (1)** Lot(s) au maximum. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation Ã prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **Mr la PRMP de la CR d Ambohibary**
Rue : **RN 44**
Etage / Numero de Bureau : **Monsieur Le Maire**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au bureau de Mr Le Maire et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:
- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :
- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au bureau de Mr Le Maire** au plus tard le **15/07/2025** à **16 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **facultative**

à ..... Le 03/07/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics